

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SOUS EMBARGO JUSQU'AU 30 JUIN 2022

Paris, le 30 juin 2022

LE FORFAIT MOBILITÉS DURABLES SE FAIT UNE PLACE DANS LES POLITIQUES MOBILITÉ DES EMPLOYEURS

La deuxième édition du Baromètre Forfait Mobilités Durables dévoile ses résultats. Cette démarche initiée par le Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires et l'ADEME, avec le soutien de France Mobilités, pilotée par Via ID et ekodev, vise à dresser un nouvel état des lieux du déploiement du Forfait Mobilités Durables (FMD) chez les employeurs français et identifier les freins et les leviers d'action favorisant son déploiement.

823 organisations ont été sondées, dont 72% appartiennent au secteur privé. Un quart des répondants ont participé à la première édition du baromètre en 2021. Les chiffres de ce second baromètre ne sont pas nécessairement représentatifs mais donnent de nouvelles tendances intéressantes.

UN NIVEAU DE CONNAISSANCE ET DE DÉPLOIEMENT DU FMD EN AUGMENTATION

Deux ans et demi après l'entrée en vigueur de la Loi d'Orientations des Mobilités, **38% des employeurs du secteur privé sondés déclarent avoir déployé le FMD** au sein de leur organisation, soit 2 employeurs privés sur 5. En 2021, ils étaient 26% à déclarer avoir simplement validé son déploiement soit une nette augmentation.

Avec près de **80% des employeurs ayant connaissance de ce dispositif** (contre 69% en 2021), et près de **40% des organisations ne l'ayant pas déployé qui l'envisagent**, le Forfait Mobilités Durables est un sujet qui monte et les motivations sont grandissantes.

Dans la **fonction publique territoriale** plus spécifiquement (représentant 19% des répondants), **un employeur sur deux (48%) déclare avoir déployé le FMD**. 15% affirment mettre en place le FMD en 2022, et 37% précisent ne pas l'avoir mis en place ou ne pas prévoir de le faire en 2022.

DES MOTIVATIONS À LA MISE EN PLACE DU FMD COHÉRENTES AVEC LES ÉVOLUTIONS SOCIÉTALES

Comme en 2021, les motivations principales au déploiement du FMD sont l'incitation à l'usage des **modes alternatifs à la voiture individuelle** et la valorisation de **pratiques respectueuses de l'environnement** (pour 69% des répondants également), la contribution à **la marque employeur** et à **l'exemplarité** de l'entreprise (68%), et la réponse aux attentes des salariés (62%).

Les enjeux liés à la **Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)** et à la **marque employeur**, en lien avec les attentes des salariés en matière de **qualité de vie**, représentent les principales motivations au déploiement du FMD, plus encore dans un contexte d'augmentation des prix du carburant.

UNE ORIENTATION DU FMD TOUJOURS TOURNÉE PRINCIPALEMENT VERS LE VÉLO & LE COVOITURAGE

Parmi les employeurs privés ayant déployé le FMD, **93% l'ont ouvert au moins au vélo, 56% au covoiturage, et 46% aux transports en commun** (hors abonnement). Seuls **13% des entreprises ont ouvert le FMD à l'ensemble des modes éligibles**. Elles étaient 16,6% en 2021.

Le vélo apparaît très clairement comme un incontournable et, contrairement aux idées reçues, est **plébiscité dans toutes les typologies de territoires**, aussi bien urbains que ruraux. Le covoiturage, quant à lui, fait davantage partie des modes éligibles au FMD chez les employeurs des zones rurales (74%) que chez les employeurs des zones urbaines et périurbaines (50%).

UN MONTANT MOYEN DU FMD EN AUGMENTATION

En 2022, le montant moyen du Forfait Mobilités Durables proposé par les employeurs privés a **augmenté de 8% par rapport à 2021**, en passant de 400€ à **434€** par an. Pour rappel, depuis l'été 2021, en cas de cumul avec un abonnement transports en commun, les employeurs peuvent prendre en charge les frais de transport personnels entre le domicile et le lieu de travail dans le cadre du FMD jusqu'à 600€ par an, plafond d'exonération d'impôts et de charges sociales.

Pour la majorité des entreprises (57%), le FMD est **versé sous forme d'un montant forfaitaire conditionné à la pratique**. Également, près de **9 employeurs sur 10 ayant déployé le FMD font usage de l'attestation sur l'honneur** pour justifier la pratique. Enfin, nous pouvons noter que seuls **13% des répondants envisagent de mettre en place le « titre-mobilité »**.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE À ALLOUER & COLLECTE DES PREUVES SONT LES PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES EMPLOYEURS

Tout d'abord, pour les organisations n'ayant pas déployé le FMD, **le principal frein à sa mise en œuvre est l'enveloppe budgétaire à allouer**. C'est ce que déclarent 40% des employeurs sondés, confirmant le constat de 2021. Vient ensuite le **manque de compréhension et**

d'information sur le sujet pour 30% des répondants, puis la **priorité mise sur le déploiement d'autres solutions** (flotte de VAE, prêt de vélo etc.) pour 23% des sondés.

À noter que la difficulté liée au **blocage de la Direction n'arrive cette année qu'en 4^e position des freins** cités, avec 19% des organisations sondées, alors qu'elle représentait le 2^e frein en 2021, cité par 32% des répondants. Les directions semblent plus enclines à accompagner la mobilité de leurs collaborateurs.

En ce qui concerne les organisations ayant mis en œuvre le FMD, les principales difficultés rencontrées lors du déploiement ont été la **collecte des preuves (pour 15% des entreprises interrogées en 2022, contre 23% en 2021)**, le **manque de compréhension et d'information (15% en 2022, contre 18 en 2021)**, et **l'enveloppe budgétaire à allouer** (15% également). Des difficultés au déploiement qui subsistent, mais qui semblent donc se réduire légèrement. En outre, **35% des employeurs déclarent n'avoir rencontré aucune difficulté. Un constat très encourageant.**

Ces résultats confirment la montée progressive du Forfait Mobilités Durables dans les politiques mobilité des employeurs français. Même s'ils ne sont pas encore majoritaires, ils sont de plus en plus nombreux à se saisir de ce dispositif qui répond, à son échelle, aux enjeux des employeurs en matière d'impacts sociaux et environnementaux.

Contact Presse Via ID & ekodev

Léa Dégardin
06 23 27 15 03
ldegardin@via-id.com

Thomas Chauveau
06 32 33 01 73
tchauveau@ekodev.com